

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2020**

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Valérie HIRTZ

Procurateur : Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

**PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2019 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2019 de la Commune arrêté comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>657 838,88 €</b>	<b>779 951,41 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>317 928,83€</b>	<b>421 323,94 €</b>
<b>Excédent investissement 2018 reporté (001)</b>		<b>72 913,94 €</b>

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	657 838,88 €
Recettes	779 951,41 €
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>122 112,53 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses	317 928,83 €
Recettes	494 237,88 €
<b>Résultat de financement</b>	<b>176 309,05 €</b>

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

*10 voix pour*

*Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote*

**PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2019 tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2019,
- Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif 2019 de la Commune,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2019.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 3

**ACHAT DE VÉLOS POUR L'ÉCOLE**

- Vu la délibération du 2 décembre 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de modifier le Budget Primitif 2019,
- Vu la délibération du 13 janvier 2020, en point divers, concernant l'achat des vélos et la mise à disposition des vélos à la cantine / garderie,
- Vu les devis reçus,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acquérir des vélos pour l'école ; 4 draisienne et 4 vélos,
- DÉCIDE de retenir le devis établi par EURL MULTI CYCLES, sis 67390 MARCKOLSHEIM, pour un montant de 916,60 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord,
- CHARGE le Maire de prendre contact avec la Communauté des Communes du Pays de Barr pour la mise en place d'une convention pour l'utilisation des vélos par la cantine / garderie.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 4

**SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE TOITURE**

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour des travaux de rénovation de toiture par M. Éric ANDRES pour son immeuble sis 8 Haut-Village à Stotzheim,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
  - à Monsieur Éric ANDRES : 250 € pour la rénovation de la toiture,
- PRÉCISE que cette subvention sera imputée à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au budget primitif 2020.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **Divers :**

#### **5.1. Droit de préférence parcelle boisée**

M. le Maire présente le droit de préférence sur la parcelle boisée déposé par Me RICOU, Notaire à BENFELD, suite au projet de vente d'une parcelle de bois cadastrée section 38 n°23 de 28,56 ares, au lieudit « Zwoelfacker », ban communal de Stotzheim, appartenant aux conjoints EHRHARD. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence institué par l'article L.331-22 et suivants du Code forestier.

#### **5.2 Chaîne pour le souhait d'un enfant malade**

M. le Maire présente aux membres le courrier reçu de la Commune d'Heiligenstein pour participer à une chaîne pour un enfant malade qui souhaite entrer dans le Guinness Book des records en réalisant la chaîne la plus longue du monde. La Commune enverra un courrier à dix communes afin de continuer la chaîne.

#### **5.3 Demandes de subvention**

La Commune a réceptionné la demande de subvention suivante :

- l'Association AIDES,

Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à cette requête.

- 
- M. le Maire informe les membres que les arbres dans le village ont été coupés. Un devis a déjà été sollicité par M. RIESTER, Adjoint, et validé avec le Maire pour l'enlèvement des souches.

M. le Maire présente aux membres le courriel de remerciements reçus de la famille LINET suite à l'abattage de l'arbre près de leur propriété.

- M. le Maire informe les membres de son entretien avec l'agent ONF concernant les coupes pour la vente de bois de chauffage. Après s'être rendu en forêt, il a été décidé de ne couper aucun chêne mais de couper des frênes dans les parcelles 4 et 33. Vu la météo, le martelage a pris du retard. La date de la vente de bois de chauffage n'a pas encore pu être fixée à ce jour.
- M. le Maire présente aux membres les photographies de l'élagage réalisé avec le lamier pour les chemins en forêt.
- M. le Maire fait le compte rendu aux membres de sa réunion avec le Président de la Caisse locale du Crédit Mutuel, M. Marc METZ, et la Directrice du CCM de l'Ungersberg, Mme Nathalie MUNGER. Cette réunion a été sollicitée par le Crédit Mutuel pour informer la Commune de la fermeture de l'agence de Stotzheim fin d'année 2020 et de la future vente du bâtiment.
- M. le Maire fait le compte rendu, en sa qualité de Président de l'Association Foncière, de la séance du Bureau Directeur du 23 janvier dernier et de la situation financière de l'Association. L'Association Foncière va solliciter des offres pour la souscription d'une ligne de trésorerie de 30 000 € pour les travaux à effectuer en 2020. Cependant, certains organismes demandent que la Commune soit cautionnaire. M. le Président de l'Association Foncière sollicite par conséquent l'avis des membres du Conseil municipal. Après en avoir discuté, les membres donnent un avis favorable de principe mais ce point devra être délibéré et par conséquent être soumis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- M. le Maire informe les membres du bilan sollicité au SMICTOM concernant la dotation des kits biodéchets. La commune a un taux d'équipement de 66 % correspondant à 273 foyers qui ont retiré leur kit biodéchets, soit en déchèterie, soit en mairie. A compter du 1<sup>er</sup> février, le secrétariat de la mairie assurera une permanence par mois, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois pour la dotation aux administrés. Le SMICTOM a prévu de procéder à la mise en place de plus grands conteneurs à l'intérieur des bornes ainsi qu'une augmentation de la fréquence de collecte et une étude est en cours pour la dotation de sacs plus solides. Un article paraîtra dans le bulletin municipal à ce sujet. Après discussions, les

membres décident à l'unanimité la mise en place d'une borne supplémentaire. Cette borne sera installée rue des Tilleuls. Les membres chargent le Maire et l'Adjoint de choisir l'emplacement approprié et de contacter le SMICTOM pour demander une dotation supplémentaire.

- M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe les membres de la réception du chantier des travaux du hangar communal qui a eu lieu le 31 janvier dernier. Quelques travaux restent à réaliser. L'entreprise BARI ne s'est pas présentée et sera relancée par le maître d'œuvre.
- M. le Maire informe les membres que la VMC du logement sis 34 Haut-Village a été installée.
- M. le Maire informe les membres de l'intervention d'ARS Telecom pour la modification du répondeur du téléphone de l'école suite au changement de la Directrice de l'école élémentaire.
- M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil du courrier de Monsieur le Préfet à l'intention des locataires de chasse relatif aux dégâts causés par les sangliers. La Commune n'est pas concernée car les locataires effectuent plusieurs tirs de sangliers pendant la période de chasse.
- M. le Maire présente aux membres l'invitation reçue pour l'Assemblée Générale du Syndicat des 26 Communes forestières qui aura lieu le 20 février prochain à Dambach-la-Ville. M. Norbert RIESTER, Adjoint, et M. Benoît SPITZ, Conseiller municipal y participeront.
- La Commission Finances se réunira le 18/02/2020 pour la préparation du Budget Primitif 2020.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, informe les membres qu'il a été alerté par des administrés pour informer que l'éclairage public du Haut-Village s'allume à partir de 16h. M. le Maire se charge d'effectuer une vérification avec les agents techniques.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, informe les membres que l'ACMECS se réunira en février avec la Commission Locale pour faire le bilan financier de l'Association.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, informe les membres qu'une demande de subvention sera prochainement présentée par l'Étoile Sportive de Stotzheim suite aux travaux effectués au Club house. La demande officielle sera présentée lors de la prochaine séance.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, fait part aux membres de la remarque reçue d'administrés concernant la propreté de la place de la Mairie mais également des rues du village. M. le Maire informe qu'il soulèvera ce point avec le service technique pour que l'entretien des places et voies communales soit plus régulier et approfondi.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, fait le compte rendu de la soirée « Navets Salés » organisée par l'Association Moissons et Métiers d'Antan, qui a eu lieu le 31 janvier dernier. Elle informe les membres qu'elle a représenté la Commune. Elle fait part aux membres de la convivialité du moment. Les membres de l'association sont engagés et apportent beaucoup pour la vie du village en organisant des manifestations comme les semailles d'automne et la fête des moissons.
- Le **prochain Conseil** aura lieu **le lundi 2 mars 2020 à 20 h 00.**

**La séance est levée à 22 h 50**

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission le 11 février 2020  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire***